

le Consulat arrêta, le 19 mai, que, le samedi 21, il se rendrait en robes de cérémonie à ce collège, alors occupé par les Pères de la Congrégation de l'Oratoire, afin de recevoir les honneurs qui devaient leur être rendus, à la forme des lettres patentes du roi du 29 avril 1764. Parti de l'Hôtel-de-Ville à quatre heures après midi, le Consulat fut reçu à la porte de l'église du collège par le révérend père Baillot, supérieur de la maison, assisté de plusieurs autres prêtres de l'Oratoire, et conduit à la place qui lui avait été préparée en face du grand autel, où étaient réunies plusieurs notabilités de la ville. Le père Baillot s'étant approché du prévôt des marchands et des échevins, avec un cierge blanc à la main, sur lequel étaient peintes les armes de la ville, le leur présenta, et dit :

« MESSIEURS ,

« Chaque année ajoute à notre reconnaissance. Pourrions-nous n'en être pas pénétrés lorsque, vous dérochant à vos affaires les plus importantes, vous venez vous rassembler ici, moins pour y recevoir un hommage, que pour semer des fleurs dans la carrière épineuse que nous avons à parcourir. C'est que votre sagesse vous fait apercevoir tout le prix de l'éducation, dont les avantages s'étendent jusqu'à ces têtes augustes qui, par le droit de leur naissance, doivent fixer un jour la destinée des peuples.

« Qui de nous, en effet, Messieurs, à la naissance du prince que le Seigneur vient d'accorder à nos prières, après nos premiers transports, après les solennelles actions de grâces dont nos temples ont retenti, qui de nous n'a pas éprouvé le plus vif désir que ce prince, si cher à la nation, soit confié à des mains capables, et que les heureuses qualités qu'il a reçues de ses pères, comme par